

Les subsides

La correction des disparités régionales et la péréquation de services pour tous les Canadiens est donc un principe de la nouvelle constitution et est en vigueur depuis la loi constitutionnelle de 1981. Toutefois, les choses ont-elles vraiment évolué? Ne s'agit-il pas toujours un peu d'une forme d'assistance sociale? Le gouvernement du Canada a-t-il réellement changé d'attitude dans le domaine de la correction des disparités régionales? Monsieur le Président, honnêtement, j'estime que son attitude n'a pas changé. Le gouvernement pense toujours en termes de dons. Il pense toujours à résoudre les problèmes lorsqu'ils se présentent, à corriger des difficultés lorsqu'elles se produisent. Il n'y a pas de plan général, il n'y a pas de grande expansion, il ne fait pas la guerre aux disparités régionales comme le président Kennedy était parti en croisade aux États-Unis contre la pauvreté. Nous n'essayons pas d'éliminer systématiquement les disparités régionales et c'est pourtant ce que nous devrions faire.

A titre de preuve, je ferai remarquer que le ministère de l'Expansion économique régionale n'a jamais eu de rôle central sous l'administration libérale. Il a toujours été un ministère à la périphérie du pouvoir réel au sein du gouvernement. Ce n'est pas parce qu'on l'a rebaptisé que les choses ont changé. Le nouveau ministère ne diffère en rien de l'ancien, ce n'est qu'un simple changement d'appellation. Il ne se situe pas au centre du gouvernement, monsieur le Président, et c'est là le problème. Il n'y a personne, pas un responsable, au gouvernement du Canada qui ait pris la responsabilité de cet objectif national essentiel qu'est la correction des disparités régionales. Par conséquent, bien que nous ayons des dispositions constitutionnelles, pour ce qu'elles valent légalement, nous n'avons pas l'esprit ou l'attitude nécessaire au gouvernement pour appuyer véritablement cette disposition qui fait maintenant partie intégrante de notre constitution. Par conséquent, nos problèmes demeurent.

J'examine ces problèmes très rapidement, monsieur le Président. La région de l'Atlantique du Canada se divise en quatre provinces. D'aucuns souhaiteraient que ces quatre provinces soient unifiées et fondues en une seule. Mais la chose n'est simplement pas possible. Chacune de ces provinces, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, a des particularismes qui la distinguent de ses consœurs. Rien ne me porte à croire que ces particularismes changeront dans les décennies à venir, et nous devons donc voir la réalité sous son vrai jour, et c'est que nous avons quatre provinces qui sont bien distinctes les unes des autres. Chacune recèle de ressources naturelles et offre des avantages qui lui sont particuliers. Évidemment, je m'intéresse particulièrement au sort de la Nouvelle-Écosse. Je ne veux cependant pas parler des provinces d'une façon qui soit abstraite.

La ressource la plus précieuse que possède chacune des provinces en question, et notamment la Nouvelle-Écosse, ce sont les ressources humaines. Il faut entendre par là que la plus grande richesse de la Nouvelle-Écosse, ce sont ses citoyens. Je voudrais donc examiner la situation de ces gens et les difficultés qu'ils éprouvent du fait du déphasage régional qui s'est accentué dans leur province depuis 1867. Je vais tout d'abord exposer les problèmes qui sont particuliers aux habitants de la Nouvelle-Écosse.

Les analyses statistiques permettent de déceler deux facteurs très importants. Ces facteurs valent pour tous les Canadiens. Dans le cas d'un particulier par exemple, si ses revenus sont

faibles et ses dettes importantes, on peut dire alors que sa situation financière est précaire. C'est là précisément la situation des gens dans la région de l'Atlantique. Les revenus des habitants de la Nouvelle-Écosse sont passablement en-deçà de la moyenne nationale, et surtout en-deçà des revenus des citoyens de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. A titre d'exemple, le revenu moyen en Alberta est de \$37,645, alors qu'en Nouvelle-Écosse, il est en moyenne de \$26,944.

Comparons aussi la dette publique de ces divers gouvernements provinciaux, dette que doivent assumer les citoyens, les contribuables, en d'autres mots les travailleurs. Il est notoire que l'Alberta n'a, à toutes fins pratiques pas de dette, et ce grâce à son fonds du patrimoine. En Nouvelle-Écosse, la dette publique a atteint les 2 milliards de dollars. Et ce n'est certainement pas la faute du gouvernement de la province. Dans le but de maintenir le niveau des services publics garantis par l'article 36 de la loi constitutionnelle, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a dû contracter des emprunts; c'est seulement de cette façon qu'il a pu répondre aux besoins et aux exigences des citoyens de la province laquelle fait partie de ce pays moderne qu'est le Canada. C'est ainsi que la province supporte une lourde dette, mais, je m'empresse d'ajouter, cette dette n'est pas aussi élevée que celle des autres provinces de l'Atlantique. Toutefois, la plupart des provinces de l'Atlantique sont dans la même situation: bas revenus et dettes considérables. En conséquence, les gouvernements provinciaux sont privés des ressources nécessaires pour favoriser l'expansion économique dans leur propre région. C'est un fait qui peut être établi, preuves à l'appui, et on ne saurait en blâmer aucun des gouvernements des provinces de l'Atlantique, surtout pas celui de la Nouvelle-Écosse. C'est pourquoi il incombe au gouvernement national de s'attaquer au problème des disparités économiques et régionales et de fixer l'objectif national vers lequel tous les Canadiens doivent tendre. J'invoque, pour étayer ma thèse, l'article 36 de la loi constitutionnelle de 1972, qui a été établi à cette fin. C'est l'entente en vertu de laquelle tous les Canadiens se sont fixé comme objectif national d'éliminer les disparités régionales.

● (1630)

En m'adressant ainsi au Parlement du Canada et en rappelant ces faits aux députés, et par leur intermédiaire aux Canadiens, je fais simplement valoir que les provinces de l'Atlantique, dont la Nouvelle-Écosse, ont besoin d'une aide gouvernementale appréciable, voire même massive, pour éliminer les disparités régionales dont elles souffrent.

Nous avons passé les problèmes en revue; examinons maintenant certaines des solutions. Je le répète, le ministère de l'Expansion économique régionale et son successeur, le ministère de l'Expansion industrielle régionale, n'ont pas résolu le problème. Selon moi, c'est parce que ces ministères ne font pas et n'ont jamais fait partie intégrante du gouvernement du Canada. Ils sont non pas au cœur de la politique gouvernementale, mais plutôt à la périphérie, tout comme le ministère de la Défense nationale n'est pas au cœur du gouvernement. Il est apolitique et n'obtient pas les subventions spéciales comme celles qui ont été versées dans les circonscriptions libérales d'un bout à l'autre du pays. Il n'obtient aucun traitement de faveur.